

# Comité d'interface avec les associations AMP

---

Séance du mardi 10 juin 2025

**Etaient présents :**

**Pour l'Agence de la biomédecine :**

*M. David HEARD, directeur de la communication et des relations avec les publics*

*Mme Hélène DUGUET, chargée de communication sur le don de gamètes, des relations presse et e-influence*

*Mme Fabienne TONG, chargée de la communication institutionnelle et des relations publiques*

*Mme Coralie MÉNARD, chargée de communication AMP, don de gamètes et génétique*

*Mme Anne-Claire LEPRÊTRE, responsable du pôle AMP*

**Pour les associations :**

*Mme Cécile BONNENFANT-VERDENNE, association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL)*

*Mme Margaux GANDELON, association Mam'enSolo*

*M. Frédéric LETELLIER, association Dons de Gamètes Solidaires*

*Mme Virginie RIO, association Collectif BAMP!*

*Mme Charoey RAOUL, association Les Cigognes de l'Espoir*

## ORDRE DU JOUR

---

1) Accueil des participants .....	4
2) Présentation des prochaines actions de communication.....	4
3) Point d'informations sur l'AMP .....	5
4) Tour de table des partenaires associatifs .....	7

*La séance est ouverte à 14 heures 02.*

## 1) ACCUEIL DES PARTICIPANTS

**M. HEARD** accueille les représentants des associations et procède à un tour de table.

## 2) PRESENTATION DES PROCHAINES ACTIONS DE COMMUNICATION

**Mme MÉNARD** rappelle les opérations prévues au deuxième semestre 2025. Une opération de *flyering* sera organisée à l'occasion des Marches des fiertés dans 8 grandes villes de France, ainsi qu'autour du festival Solidays. Un nouveau flyer sera distribué. Il aborde le don spermatozoïdes et d'ovocytes et s'adresse à la population LGBT, plus engagée, informée et concernée par l'AMP pour toutes les femmes. L'objectif est de sensibiliser la population LGBT aux besoins en dons de gamètes en leur rappelant que sans ces dons, les couples de femmes et les femmes seules ne peuvent pas avoir accès à l'AMP. Un partenariat avec le média PAINT est également prévu.

**Mme DUGUET** indique que l'Agence de la biomédecine va mettre en place un partenariat avec l'influenceur Jean MASSIET autour du don de gamètes à l'occasion d'une émission d'une heure et demie diffusée en direct le 27 juin sur Twitch avec la participation d'un donneur et d'une donneuse, d'un professionnel de santé de l'Agence de la biomédecine pour sensibiliser les auditeurs au don de gamètes et partager leur expérience. Le chat permettra d'avoir des échanges en direct.

**Mme MÉNARD** annonce une 2<sup>ème</sup> édition du tour #FaitesDesParents du 17 septembre au 17 octobre 2025. Le bus se rendra dans 10 villes (Paris, Amiens, Rouen, Brest, Tours, Poitiers, Limoges, Dijon, Grenoble et Marseille). Les objectifs sont de réaliser du recrutement actif, donner de la visibilité aux centres et montrer leur proximité aux donneurs potentiels, événementialiser la thématique du don de gamètes pour créer du contenu exploitable et créer un mouvement loco-régional en impliquant tous les acteurs du don.

Plusieurs activations seront organisées dans ces 10 villes pour faire venir et faire vivre le tour : une campagne de communication locale ; la présence le jour J sur le stand de professionnels de santé, de représentants associatifs et de témoins, des nouveautés pour donner envie de s'arrêter sur le stand ; une captation vidéo le jour J ; des partenariats avec des e-influenceurs locaux ; des relations presse locales et nationales et enfin la sollicitation des acteurs locaux pour relayer l'évènement.

En parallèle au tour, une campagne de communication sera déployée autour de tous les centres de don du début du mois de septembre au 10 octobre 2025, essentiellement sur des canaux digitaux. Un kit de mobilisation sera distribué aux 23 centres de dons volontaires, afin de les outiller pour qu'ils lancent eux-mêmes des opérations de communication et de recrutement locales. Enfin, un nouvel épisode en partenariat avec Bliss sera réalisé en fin d'année.

Une problématique de l'Agence de la biomédecine est d'accroître la diversité des donneurs afin de refléter la diversité des profils chez les personnes en attente de don. L'Agence de la biomédecine nouera un partenariat avec le média digital Media Positif Afrique. Un partenariat est également prévu avec la podcasteuse Tant que je serai Noire, avec un message diffusé en pré-roll de 6 épisodes. Des relations avec les médias sont également prévues ainsi qu'un plan média pour soutenir ces actions.

Il est également prévu de lancer des actions spécifiques auprès des populations de :

- La Réunion : podcast filmé et animé par un influenceur local, des opérations de distribution de flyers lors des événements sportifs ou culturels, un kit de mobilisation mis à disposition du centre de don, des relations presse et un plan média spécifique.
- La Guadeloupe : un partenariat avec un influenceur local (Samora Curier), des opérations de distribution de flyers, un kit de mobilisation mis à disposition du centre de don, des relations presse et un plan média spécifique.

Par ailleurs, les brochures « Je m'informe sur le don de spermatozoïdes » et « Je m'informe sur le don d'ovocytes » ont été retravaillées pour mieux répondre aux besoins informationnels du public et sont actuellement en prétest.

Tout au long de l'année, les deux comptes Instagram « je donne mes spermatozoïdes » et « je donne mes ovocytes » sont animés de manière dynamique avec des posts, des stories et des vidéos. Des vidéos sont également relayées sur la chaîne YouTube Don de gamètes de l'Agence. Les pages « parcours de don » du site internet sont en cours d'enrichissement et l'arborescence du site AMP en cours de refonte. Enfin, les relations presse sont mobilisées tout au long de l'année, tant au plan national que local.

### ➤ Session de questions/réponses avec les représentants associatifs

**M. LETELLIER** demande quel centre parisien est concerné par le Tour.

**Mme MÉNARD** répond que le centre de Cochin s'est porté volontaire.

**Mme RIO** demande qui sollicite l'intervention des associations.

**Mme DUGUET** répond que l'Agence de la biomédecine sollicite les associations. Les messages ont été adressés aux associations la semaine dernière et elle vérifiera si le Collectif BAMP les a reçus.

### 3) POINT D'INFORMATIONS SUR L'AMP

**Mme LEPRÊTRE** présente ce point.

#### ➤ Autoconservation des ovocytes

Un sondage a été lancé en population générale sur le sujet de l'autoconservation des ovocytes pour raison non médicale, car la demande continue d'augmenter dans les centres et les délais d'attente à s'allonger, alors même que le besoin global de la population est mal connu. L'objectif de ce sondage est de mieux connaître la demande et le public concerné par cette demande. Ce sondage s'articule autour de deux niveaux :

- Une enquête quantitative auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 femmes de 25-44 ans dans le cadre d'une collaboration avec l'institut de sondage Viavoice : la fourchette d'âge est plus large que celle autorisée par la loi, afin d'avoir une vision globale du sujet incluant les femmes qui ont pu réaliser une autoconservation et la manière dont les femmes plus jeunes se projettent dans l'avenir et envisagent un recours à l'autoconservation. La restitution des résultats est prévue à la fin du mois juin 2025 ;
- Une enquête qualitative à travers 8 entretiens avec des femmes qui auront participé à l'enquête quantitative pour approfondir et connaître leur état d'esprit, en identifiant des profils spécifiques (juillet) ;

#### ➤ Fluidification des parcours AMP

Les axes d'amélioration identifiés par le groupe de travail dédié à la fluidification des parcours en AMP ont fait l'objet d'une feuille de route, présentée le 31 mars 2025. Le travail avec l'ANAP a été lancé et vise à identifier quelles organisations de centre permettent de mieux fluidifier les parcours et quels freins persistent. Il s'agira dans un second temps de mutualiser les actions qui fonctionnent et de répondre aux besoins des centres pour lever les freins existants. L'ANAP est favorable à la participation des associations à ce travail. Le calendrier est en cours de construction.

À partir des besoins exprimés par les professionnels, l'Agence de la biomédecine a mené une réflexion sur les fonctionnalités attendues d'un système d'information en AMP. Un premier périmètre d'analyse des besoins a été défini et sera consolidé avec les professionnels en juillet, avant de confier les travaux à un prestataire.

## ➤ Webinaires AMP

Depuis janvier 2025, 5 webinaires ont été organisés afin de favoriser le partage d'informations d'actualité, sur des thèmes variés. Le prochain webinaire se tiendra le 27 juin de 12 heures 30 à 14 heures (en lieu et place du 30 juin) et portera sur :

- La présentation d'une enquête à venir sur les moyens humains et matériels dont disposent les centres d'AMP en France et sur les freins et leviers d'amélioration sur lesquels agir. ;
- La présentation du nouveau format de la mission d'Appui proposée par l'Agence aux centres dont les résultats sont inférieurs à la moyenne nationale ou en diminution.

L'Agence de la biomédecine souhaite avoir un retour des associations sur ces webinaires et les invite à faire part de sujets qu'elles souhaiteraient y voir aborder.

## ➤ Groupe de travail AMP avec tiers donneur

Sur le sujet de l'harmonisation des pratiques dans le cadre de l'AMP avec tiers donneur, le groupe de travail a constaté que les données de la littérature sont peu contributives, que les recommandations qu'il serait amené à émettre couvrent un très large spectre d'activités, que le besoin d'harmonisation est partagé, mais va de pair avec un fort attachement aux pratiques en place dans les différents centres, ce qui rend les consensus difficiles à trouver et qu'il est parfois difficile de raisonner en s'affranchissant de la situation de pénurie actuellement constatée notamment sur le don d'ovocytes.

Le groupe de travail se réunit depuis octobre 2024 et sa dernière session de l'année est prévue en juin. Les sujets abordés au cours des différentes réunions ont été les suivants :

- GT1 : sécurité des donneurs et des receveurs ;
- GT2 : sécurité des donneurs et des receveurs et qualité des dons ;
- GT3 : sécurité des donneurs et des receveurs et gestion du risque psychosocial ;
- GT4 : génétique ;
- GT5 et GT6 : pour le don d'ovocytes, la sécurité pour la sélection et la prise en charge et la qualité des soins, pour le don de spermatozoïdes, la qualité des dons liés au donneur, la qualité biologique des dons et la définition des produits du don ;
- GT7 : l'accueil d'embryon ;
- GT8 (à venir) : restitution des travaux effectués, proposition de formalisation des recommandations et définition des objectifs pour 2025-2026.

L'année 2024-2025 a été essentiellement consacrée aux donneurs et aux dons, à la sécurité et à la qualité. L'année 2025-2026 traitera deux volets : le parcours de soins et l'attribution des gamètes / l'information aux donneurs.

## ➤ Session de questions/réponses avec les représentants associatifs

**Mme GANDELON** suggère d'organiser un webinaire comparatif des pratiques, résultats et législation dans l'Union européenne et un webinaire pour entamer les réflexions sur la révision de la loi de bioéthique.

**M. LETELLIER** évoque la prochaine tenue des États généraux de la Bioéthique et suggère l'organisation d'un webinaire sur les éventuelles recommandations que pourrait faire l'Agence de la biomédecine au gouvernement pour faire évoluer la loi et améliorer les parcours de don.

**Mme RAOUL** propose quant à elle d'organiser un webinaire comparatif des centres d'AMP qui participent à la campagne (pratiques, communication, résultats).

**Mme LEPRÊTRE** les remercie pour ces propositions. Elle précise que l'objectif des webinaires est de partager des informations consolidées (basées sur des données robustes) dans l'objectif de mutualiser et renforcer la connaissance. Leur objectif n'est pas de lancer une réflexion sur un sujet donné. Les réflexions sur la loi de bioéthique seront menées dans d'autres instances. Elle indique que selon les thématiques abordées, des éléments de comparaison avec les autres pays européens seraient utiles.

**M. HEARD** indique que tous les centres d'AMP participent à la campagne de différentes manières. Une campagne de communication est organisée dans toutes les villes disposant d'un centre de don, au-delà des 10 villes accueillant le bus. La mobilisation dépend de la bonne volonté des centres de dons. En septembre et octobre 2024, les villes dans lesquelles le bus est venu ont enregistré 2,5 fois plus de demandes de rendez-vous que les autres mois de l'année. L'effet de transformation chez le public concerné est significatif. Par ailleurs, la rediffusion 6 mois après la tournée du bus d'une campagne médiatique dans les 30 villes accueillant des centres de dons a généré des demandes plus importantes dans les villes où le bus est passé que dans les autres villes. Les concomitances temporelles sont fortes et ces résultats montrent que les décisions sont prises sur le long terme. La multiplication des points de contact avec les cibles permet de passer progressivement de l'intention à l'action. Les éléments de post-test et d'évaluation d'impact montrent que la mobilisation de terrain est efficace sur l'augmentation de la prise de rendez-vous. La complétion d'une campagne de communication par la mobilisation des acteurs de terrain et par des actions de proximité a montré son efficacité sur la transformation du projet à l'acte, dans les autres domaines d'activité de l'Agence. Il lui semble difficile de faire des analyses comparées plus poussées.

**M. LETELLIER** demande si les associations seront associées à la réflexion « Quelles informations transmettre au donneur ? ». Il serait par exemple pertinent que les donneuses d'ovocytes sachent combien d'ovocytes ont été prélevés. Les pratiques ne sont pas harmonisées à ce jour, certains centres donnent l'information et d'autres refusent de le faire.

**Mme LEPRÊTRE** répond que ces questions pourraient être abordées dans le groupe de travail AMP avec tiers donneur, au sein duquel les associations pourront évoquer ce sujet. Il est nécessaire de travailler à une harmonisation des recommandations sur les informations à fournir aux donneurs et donneuses (nombre d'ovocytes, nombre d'enfants nés de son don, ...), sous réserve que le cadre juridique actuel le permette.

**Mme GANDELON** demande si une réflexion est prévue sur les informations à transmettre aux receveurs.

**Mme LEPRÊTRE** confirme que ces discussions ont été soulevées, par exemple dans le cadre de l'accueil d'embryon, de donner des informations aux receveurs selon l'origine de l'embryon.

#### **4) TOUR DE TABLE DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS**

**Mme GANDELON** demande ce qu'il en est des demandes d'importation de gamètes, qui sont en augmentation et semblent bloquées à l'Agence de la biomédecine au cours des dernières semaines, suite au scandale du donneur porteur d'un gène pouvant entraîner un cancer précoce et qui a eu 67 enfants, impliquant la banque ESB. L'Agence de la biomédecine aurait demandé plus de gages de suivi du nombre d'enfants et du respect de la limitation à 10 enfants en France. La situation est anxiogène pour les patientes en attente de don, qui ne savent pas si elles doivent attendre une AMP en France ou aller à l'étranger.

**Mme LEPRÊTRE** indique qu'en 2024, 13 demandes d'autorisations d'importation ont été accordées, ce qui est faible au regard de l'activité nationale en AMP avec tiers donneur. L'Agence de la biomédecine est l'autorité qui permet l'importation ou l'exportation de gamètes et d'embryons. Cette possibilité existe depuis plusieurs années, mais les importations/exportations sont faibles et doivent être réalisées par des centres autorisés à l'AMP, moyennant la constitution d'un dossier de protocole d'accord entre le centre expéditeur et le centre receveur. L'ensemble des dispositions est vérifié par l'Agence de la biomédecine à l'occasion de l'instruction juridique de ce dossier. Une attestation de l'organisme expéditeur est désormais demandée sur le respect des 10 naissances en France et sur la possibilité d'accès aux origines. Aucun blocage n'existe autre que le temps nécessaire pour étudier les dossiers et s'assurer que toutes les pièces sont présentes et qu'il répond aux conditions réglementaires françaises. Par ailleurs, l'Agence de la biomédecine n'est pas autorisée à demander des pièces non nécessaires à l'étude juridique du dossier.

**M LETELLIER** demande comment se passe l'accès aux origines si le donneur étranger n'est pas inscrit dans le registre des dons de l'Agence de la biomédecine.

**Mme LEPRÊTRE** répond que l'organisme expéditeur doit attester qu'il existe dans le pays du donneur un système permettant d'accéder aux origines. L'Agence de la biomédecine a seulement accès au registre des donneurs français.

**Mme RAOUL** demande si l'Agence de la biomédecine a été conviée au séminaire de la Fédération française des CECOS à Nantes en mars 2025.

**Mme LEPRÊTRE** confirme que l'Agence de la biomédecine y a été conviée et plusieurs de ses représentants (dont elle-même) y sont intervenus.

**Mme BONNENFANT-VERDENNE** demande s'il est envisagé, en lien avec la CAPADD, de réfléchir aux informations écrites à transmettre aux personnes qui deviennent parents grâce un don, sur l'accès aux origines et les informations accessibles à l'enfant et les démarches à suivre lorsqu'il aura atteint sa majorité. Au Danemark, à la naissance de l'enfant né d'un don, les couples reçoivent un courrier indiquant ces informations. Ces éléments permettent de fournir des éléments de langage aux parents.

**Mme TONG** signale que la CAPADD a déjà élaboré une brochure pour les bénéficiaires d'une AMP avec tiers donneurs expliquant le principe de l'accès aux origines des enfants qui naîtront de cette AMP. Elle a également élaboré une brochure destinée aux personnes majeures nés d'un don.

**Mme GANDELON** regrette qu'il n'existe pas de brochure destinée aux enfants mineurs. Les parents sont demandeurs de support pour parler de leur naissance à leurs jeunes enfants.

**Mme MÉNARD** indique que certaines brochures sont faites à l'initiative de particuliers, qui ont reçu un don et souhaitent en parler à leurs enfants et qui parlent des différentes façons de venir au monde.

**Mme RIO** rappelle que lors de la précédente révision de la loi de bioéthique, les associations ont proposé des amendements pour que les futurs parents reçoivent un minimum d'informations sur les donneurs et les donneuses pour alimenter les récits faits à leurs enfants, mais cette demande a été rejetée. La seule proposition retenue est que les futurs parents soient informés de l'existence des associations de parents et d'adultes nés d'un don. Cette première étape n'est pas encore atteinte. Ces éléments de langage permettraient aux parents de disposer d'éléments concrets pour aborder le sujet avec leurs enfants et parler du don. Le Collectif BAMP incite les parents concernés à informer leur enfant avec des récits matérialisés par des livres par exemple, racontant le parcours des parents. À l'étranger, les parents peuvent recevoir des informations sur l'année de naissance de la donneuse, la couleur de ses yeux, de sa peau, de ses cheveux, son niveau d'études, ses hobbies... Ces éléments permettent aux parents de se faire une représentation et de construire un récit pour l'enfant.

La question sémantique est importante : une bénévole de l'association et qui siège à la CAPADD a été auditionnée par quelques députés européens, avec une chercheuse anglaise qui a travaillé sur le devenir des enfants nés de mère porteuse ou de dons de gamètes. Les députés européens semblent être dans une approche très émotionnelle avec une sémantique inadaptée aux nouvelles générations de parents qui veulent informer leurs enfants. La manière dont la parentalité via le don de gamètes requestionne les liens, les mots employés, la circulation en Europe n'est pas suffisamment abordée.

La réglementation et la protection des femmes et des couples sont un autre sujet à traiter. Les dysfonctionnements de l'institution CECOS génèrent une problématique de « marché parallèle de gamètes » (des hommes qui donnent leur sperme en échange de relations sexuelles...) qui s'est accélérée avec le développement des réseaux sociaux. Cette situation porte préjudice aux personnes qui entrent dans ces systèmes et au sujet en général. Ce sujet éthique mérite d'être abordé.

**Mme BONNENFANT-VERDENNE** confirme que son association rencontre presque quotidiennement des femmes qui se tournent vers ces solutions dangereuses, mais qui seront toujours plus rapides et simples que le dispositif CECOS, dont certaines pratiques restent parfois obscures (ex. : refus d'autoconservation pour fragilité psychologique).

**Mme RIO** ajoute que les couples hétérosexuels se tournent également vers ces solutions.

**M. HEARD** signale que la directrice générale de l'Agence de la biomédecine est intervenue au journal de TF1 dimanche soir pour mettre en garde contre le recours aux circuits clandestins pour obtenir des dons hors circuit officiel. Le site internet [procreation-medicale.fr](http://procreation-medicale.fr) pourrait donner une information plus explicite sur ces dangers.

Concernant les ressources à disposition des familles, le site « [procréation-médicale.fr](http://procreation-medicale.fr) » va évoluer. Il serait très favorable à étoffer la rubrique « Associations ».

**Mme RIO** confirme l'importance de laisser une place aux associations dans le discours des professionnels. Le parcours de soins à suivre dans le processus peut être long et potentiellement soulever de nombreuses questions, auxquelles elles peuvent répondre.

**Mme GANDELON** estime que l'Agence de la biomédecine ou les CECOS sont en mesure de réaliser une brochure d'information destinée aux jeunes enfants, à l'instar des banques de gamètes danoises (problématique de moyens mis à part). ESB adresse par exemple un code pour obtenir gratuitement un livre personnalisé pour l'enfant adapté à sa situation.

**M. HEARD** distingue le besoin de trouver les bons mots pour parler du don à son enfant du besoin de disposer d'informations objectives permettant de réaliser le *storytelling* et fournies par le centre de don.

**Mme GANDELON** s'interroge sur les informations relatives aux donneurs et aux donneuses que la loi permettrait de transmettre aux receveurs, destinées aux juvéniles.

**Mme LEPRÊTRE** précise que l'Agence de la biomédecine n'a pas envisagé de travailler sur des informations à transmettre aux juvéniles dans la mesure où, selon la réglementation en vigueur, seules les personnes majeures nées d'une AMP avec tiers donneur peuvent avoir accès à leur demande aux DI et DNI des donneurs. Par ailleurs, l'information des juvéniles issus d'une AMP avec tiers donneurs concernant leurs origines ne relève pas des missions de l'Agence inscrites dans la loi. Toutefois, ce sujet pourrait éventuellement faire l'objet d'une réflexion future.

**Mme GANDELON** salue cette proposition.

**Mme RIO** confirme que les adultes ont besoin d'un support. De nombreux parents ont envie de le dire à leurs enfants, mais ne le font pas, car ils ne savent pas comment le faire. Un support peut faciliter les choses et briser cet « héritage du secret » qui est une porte ouverte à tous les fantasmes.

**Mme LEPRÊTRE** entend la demande et portera la proposition en groupe de travail sur l'AMP avec tiers donneur. Des psychologues font partie du groupe de travail.

**Mme RAOUL** Un support peut aider, mais il est regrettable que certains parents ayant eu recours au don de gamète en fassent un sujet tabou. Il est important de réaliser une brochure pour les aider.

*La séance est levée à 15 heures 23.*